

**AVIS DIVERS****EURIZON CAPITAL S.A.**

Siège social : 8, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

**Avis aux Porteurs de Parts du Fonds « Eurizon EasyFund »,****un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois**

En vertu des présentes, les Porteurs de Parts sont informés que le conseil d'administration d'Eurizon Capital S.A., la société de gestion (la « **Société de gestion** ») du fonds à compartiments multiples « Eurizon EasyFund » (le « **Fonds** ») a adopté les résolutions suivantes :

**Nouvelle dénomination de « Eurizon EasyFund »**

Le Fonds sera renommé « Eurizon Fund » à compter du 17 février 2017.

**Autres modifications effectives au 17 février 2017**

1. La politique d'investissement des Compartiments « Eurizon EasyFund – SLJ Global Liquid Macro » et « Eurizon EasyFund – SLJ Global FX » sera modifiée pour y introduire une limite de 5 % aux investissements en instruments assortis d'une notation de crédit de catégorie Extrêmement spéculative.
2. La politique d'investissement du Compartiment « Eurizon EasyFund – SLJ Global Liquid Macro » sera modifiée pour y supprimer la limite de 50 % d'exposition nette aux devises autres que l'euro.
3. Le Compartiment « Eurizon EasyFund – Bond Flexible » sera intégré dans la ligne Active-Strategy active du Fonds. Aucun changement n'a été apporté à ses caractéristiques, y compris ses objectifs et sa politique d'investissement.

**Opérations de fusion**

Le conseil d'administration de la Société de gestion du Fonds a décidé de procéder à la Fusion par absorption, conformément aux articles 1 (20) a) et 66 (4) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** ») et au Règlement N° 10-5 de la CSSF, des Compartiments et/ou Catégories de Parts suivants, tel qu'établi dans les tableaux ci-dessous :

**FUSION 1 DU 24 FÉVRIER 2017**

CATÉGORIES DE PARTS ABSORBÉES	COMPARTIMENT ET CATÉGORIES DE PARTS ABSORBANTS
<b>Eurizon EasyFund - Equity Europe LTE (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile</b>
Catégorie R : LU0130322117	Catégorie R : LU0497415702
Catégorie RH : LU0155224883	
<b>Eurizon EasyFund - Equity Euro LTE (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile</b>
Catégorie R : LU0130320921	Catégorie R : LU0497415702
<b>Eurizon EasyFund – Equity North America LTE (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile</b>
Catégorie R : LU0130323784	Catégorie R : LU0497415702
Catégorie RH : LU0130324162	
<b>Eurizon EasyFund – Equity Oceania LTE (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile</b>
Catégorie R : LU0090979880	Catégorie R : LU0497415702
Catégorie RH : LU0114034761	
<b>Eurizon EasyFund – Equity Japan LTE (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile</b>
Catégorie R : LU0130322620	Catégorie R : LU0497415702
Catégorie RH : LU0130323198	
Catégorie R2 : LU0299358662	Catégorie R2 : LU1158068749

**FUSION 2 DU 24 FÉVRIER 2017**

COMPARTIMENT ET CATÉGORIES DE PARTS ABSORBÉS	COMPARTIMENT ET CATÉGORIES DE PARTS ABSORBANTS
<b>Eurizon EasyFund – Equity Europe (pas notifié en France)</b>	<b>Eurizon Fund – Top European Research</b>
Catégorie R : LU0725143605	Catégorie R : LU1393923617
Catégorie Z : LU0725143944	Catégorie Z : LU1393924268
Catégorie ZD : LU0792173790	Catégorie ZD : LU1529957927

Les Fusions des Compartiments et/ou Catégories de Parts dans les Compartiments absorbants seront effectuées par absorption des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés dans les Compartiments absorbants. Les Fusions seront opérées par transfert de l'ensemble des actifs et passifs des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés dans les Compartiments absorbants.

Les Fusions des Compartiments et/ou Catégories de Parts seront effectives vis-à-vis des tiers le 24 février 2017 pour ce qui est de la Fusion 1 et de la Fusion 2 (la « **Date de fusion** »), tel qu'établi par le conseil d'administration de la Société de gestion conformément à l'article 5.7 du règlement de gestion du Fonds.

Ces Fusions font partie d'un projet de rationalisation destiné à refondre la gamme de produits en actions du Fonds tout en réduisant le nombre de compartiments sur la ligne « Tracking Error limitée ». Elles sont proposées dans l'intérêt des Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés de manière à maintenir un niveau d'actifs adéquat et donc une activité de gestion efficace. Cette concentration permettra à la Société de gestion et son réseau de distribution de conserver la qualité des services aux Porteurs de Parts. Parallèlement, les fusions auront l'avantage de répartir certains coûts fixes sur un nombre d'actifs accru et réduiront du même coup leur impact sur la performance.

Les tableaux suivants présentent les principales similarités et différences entre les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés et les Compartiments absorbants :

#### FUSION 1 DU 24 FÉVRIER 2017

**L'attention des Porteurs de Parts est attirée sur les différences entre les objectifs et politiques d'investissement des Catégories de Parts absorbées et du Compartiment absorbant puisque l'univers d'investissement des Catégories de Parts absorbées est limité à des zones géographiques spécifiques tandis que le Compartiment absorbant peut investir dans tous les pays occidentaux. Il en découle que la performance des Catégories de Parts absorbées peut différer de celle du Compartiment absorbant. La Fusion 1 entraînera la délégation par les Porteurs de Parts des Catégories de Parts absorbées de la gestion de l'exposition à chaque zone géographique dans un budget de risque bien défini du Compartiment absorbant.**

	<b>Eurizon EasyFund - Equity Europe LTE - Catégories R et RH (Catégorie de Parts absorbées)</b>	<b>Eurizon EasyFund - Equity Euro LTE - Catégorie R (Catégorie de Parts absorbée)</b>	<b>Eurizon EasyFund - Equity North America LTE - Catégories R et RH (Catégories de Parts absorbées)</b>	<b>Eurizon EasyFund - Equity Oceania LTE - Catégories R et RH (Catégories de Parts absorbées)</b>	<b>Eurizon EasyFund - Equity Japan LTE Catégories R, RH et R2 (Catégories de Parts absorbées)</b>	<b>Eurizon Fund - Azioni Strategia Flessibile (Compartiment absorbant)</b>
<b>Objectif d'investissement</b>	Dégager une croissance du capital investi dans le temps en obtenant un rendement dans la lignée de la performance d'un portefeuille d'actions européennes (mesurée par la performance de l'indice MSCI Europe).	Dégager une croissance du capital investi dans le temps en obtenant un rendement dans la lignée de la performance d'un portefeuille d'actions cotées dans les pays de la zone euro (mesurée par la performance de l'indice MSCI EMU).	Dégager une croissance du capital investi dans le temps en obtenant un rendement dans la lignée de la performance d'un portefeuille d'actions d'Amérique du Nord (mesurée par la performance de l'indice MSCI North America).	Dégager une croissance du capital investi dans le temps en obtenant un rendement dans la lignée de la performance d'un portefeuille d'actions cotées en Océanie (mesurée par la performance de l'indice MSCI Pacific ex-Japan 10/40).	Dégager une croissance du capital investi dans le temps en obtenant un rendement dans la lignée de la performance d'un portefeuille d'actions japonaises (mesurée par la performance de l'indice MSCI Japan).	Dégager, sur un horizon d'au moins sept ans, un rendement dans la lignée de la performance historique à long terme des indices d'actions des pays occidentaux tout en maintenant la perte maximale potentielle sur le portefeuille du Compartiment à un niveau inférieur à -14,80 % sur une base mensuelle, calculée avec une probabilité de 99 %.
<b>Politique d'investissement</b>	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur les principaux marchés boursiers des pays européens ou négociés sur un autre marché réglementé dans ces pays ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur les principaux marchés boursiers des pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM) européens ou négociés sur un autre marché réglementé dans ces pays ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur les principaux marchés boursiers des États-Unis d'Amérique ou du Canada ou négociés sur un autre marché réglementé dans ces pays ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur les principaux marchés boursiers d'Océanie et du Pacifique, hors Japon, ou négociés sur un autre marché réglementé dans ces pays ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur les principaux marchés boursiers du Japon ou négociés sur un autre marché réglementé dans ce pays ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement	<i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur un marché réglementé en Europe et/ou aux États-Unis d'Amérique ; <i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ; <i>OPCVM : jusqu'à 10 %</i> <i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	6	6	Catégorie R : 6, Catégorie RH : 5	Catégorie R : 6, Catégorie RH : 5	6	6
<b>Heure d'arrêt des ordres</b>	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour
<b>Fréquence d'évaluation</b>	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière
<b>Frais courants</b>	Catégorie R : 2,08 %, Catégorie RH : 2,08 %	Catégorie R : 2,08 %	Catégorie R : 2,06 %, Catégorie RH : 2,06 %	Catégorie R : 2,07 %, Catégorie RH : 2,07 %	Catégorie R : 2,07 %, Catégorie RH : 2,06 %, Catégorie R2 : 2,01 %	Catégorie R : 2,06 %, Catégorie R2 : 2,08 %
<b>Commission de gestion</b>	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie RH : 1,80 %	Catégorie R : 1,80 %	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie RH : 1,80 %	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie RH : 1,80 %	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie RH : 1,80 %, Catégorie R2 : 1,80 %	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie R2 : 1,80 %

Commission de performance	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	Catégorie R : Les commissions de performance sont calculées selon la méthode décrite dans le prospectus, sur la base d'un taux de participation de 20,00 % sur la performance dégagée par le Fonds au-delà de sa valeur de fin d'année la plus élevée, majorée de la performance la plus haute entre le MTS BÔT en EUR + 1,50 % et un indice composite. Catégorie : R2 : Les commissions de performance sont calculées selon la méthode décrite dans le prospectus, sur la base d'un taux de participation de 20,00 % sur la performance dégagée par le Fonds au-delà de sa valeur de fin d'année la plus élevée, majorée de la performance la plus haute entre le MTS BÔT converti en USD + 1,50 % et un indice composite converti en USD.
Dividende	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Commissions de souscription maximums	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie RH : 4,00 %	Catégorie R : 4,00 %	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie RH : 4,00 %	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie RH : 4,00 %	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie RH : 4,00 %, Catégorie R2 : 4,00 %	Catégorie R : aucune, Catégorie R2 : 3,00 %
Commission de rachat	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune
Conversion de Parts	Autorisée	Autorisée	Autorisée	Autorisée	Autorisée	Autorisée
Méthode utilisée pour calculer l'exposition globale	Approche par les engagements	Approche par les engagements	Approche par les engagements	Approche par les engagements	Approche par les engagements	Approche par les engagements
Gestionnaire en Investissements	Eurizon Capital S.A.	Eurizon Capital S.A.	Eurizon Capital S.A.	Eurizon Capital S.A.	Eurizon Capital S.A.	Eurizon Capital S.A.

## FUSION 2 DU 24 FÉVRIER 2017

	<b>Eurizon EasyFund – Equity Europe (Compartiment absorbé)</b>	<b>Eurizon Fund – Top European Research (Compartiment absorbant)</b>
<b>Objectif d'investissement</b>	Dégager une performance moyenne à long terme supérieure au rendement d'un portefeuille d'actions européennes (mesuré par la performance de l'indice MSCI Europe Total Net Return Index®).	Dégager une performance moyenne supérieure au rendement d'un portefeuille d'actions européennes (mesuré par la performance de l'indice MSCI Europe Total Net Return Index®).
<b>Politique d'investissement</b>	<p><i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur des marchés réglementés en Europe et/ou émis par des sociétés ou établissements constitués dans ces pays ou y exerçant leurs activités ou tirant une partie de leur chiffre d'affaires de ces pays ;</p> <p><i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ;</p> <p><i>OPCVM :</i> jusqu'à 10 %</p> <p><i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement</p>	<p><i>Principaux investissements :</i> - titres de capital et associés cotés sur des marchés réglementés en Europe et/ou émis par des sociétés ou établissements constitués dans ces pays ou y exerçant leurs activités ou tirant une partie de leur chiffre d'affaires de ces pays ;</p> <p><i>Investissements auxiliaires :</i> - tout autre instrument, tel que, notamment, des titres de créance et associés et des liquidités, y compris les dépôts à terme auprès d'établissements de crédit ;</p> <p><i>OPCVM :</i> jusqu'à 10 %</p> <p><i>Utilisation d'instruments dérivés :</i> à des fins de couverture, de gestion efficace et d'investissement</p>
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	6	6
<b>Heure d'arrêt des ordres</b>	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour	16h00 (heure du Luxembourg) chaque jour
<b>Fréquence d'évaluation</b>	Journalière	Journalière

<b>Frais courants</b>	Catégorie R : 2,06 %, Catégorie Z : 0,78 %, Catégorie ZD : 0,77 %	Catégorie R : 2,07 %, Catégorie Z : 0,78 %, Catégorie ZD : 0,78 %
<b>Commission de gestion</b>	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie Z : 0,60 %, Catégorie ZD : 0,60 %	Catégorie R : 1,80 %, Catégorie Z : 0,60 %, Catégorie ZD : 0,60 %
<b>Commission de performance</b>	Les commissions de performance sont calculées selon la méthode décrite dans le prospectus, sur la base d'un taux de participation de 20,00 % sur toute performance dégagée par le Fonds au-delà de l'indice MSCI Europe Index®.	Les commissions de performance sont calculées selon la méthode décrite dans le prospectus, sur la base d'un taux de participation de 20,00 % sur toute performance dégagée par le Fonds au-delà de l'indice MSCI Europe Total Net Return Index®.
<b>Dividende</b>	Catégorie R : S/O, Catégorie Z : S/O, Catégorie ZD : Cette Catégorie de Parts distribue un dividende semestriel correspondant à au moins 80 % du revenu d'investissement généré sur chaque période.	S/O
<b>Commissions de souscription maximums</b>	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie Z : aucune, Catégorie ZD : aucune	Catégorie R : 4,00 %, Catégorie Z : aucune, Catégorie ZD : aucune
<b>Commission de rachat</b>	aucune	aucune
<b>Conversion de Parts</b>	Autorisée	Autorisée
<b>Méthode utilisée pour calculer l'exposition globale</b>	Approche par les engagements	Approche par les engagements
<b>Gestionnaire en Investissements</b>	Eurizon Capital SGR S.p.A.	Eurizon Capital SGR S.p.A.

À la Date de fusion, les actifs et passifs des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés seront transférés aux Compartiments absorbants et les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés cesseront d'exister.

Un rééquilibrage des portefeuilles des Compartiments absorbés et absorbants pourra être entrepris avant ou après la Date de fusion.

Le nombre de parts à recevoir par les Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés sera calculé en multipliant le nombre de parts détenues dans les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés par les parités d'échange.

Les parités d'échange seront calculées et certifiées à la Date de fusion par référence à la Valeur liquidative par part des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés et à la Valeur liquidative par part des Compartiments absorbants, calculée à la Date de fusion.

À titre d'exemple, si, à la Date de fusion, la Valeur liquidative par Part de la Catégorie de Parts R d'un Compartiment absorbé est de 102 EUR et que la Valeur liquidative par Part de la Catégorie de Parts R du Compartiment absorbant est de 104 EUR, la parité d'échange s'élèvera à 0,980 (à savoir 102/104).

Si l'application des parités d'échange ne conduit pas à l'émission de parts entières, les Porteurs de Parts des Compartiments absorbés recevront des fractions de parts nominatives jusqu'au millième près des Compartiments absorbants.

Les parités d'échange ne peuvent être calculées que pendant cinq jours ouvrés après une période d'au moins trente jours à compter de la publication de l'avis des fusions, à savoir le 24 février 2017 (Fusion 1 et Fusion 2). Conformément à l'article 73(2) de la Loi de 2010, les rachats, conversions et/ou souscriptions de parts seront suspendus pendant ces cinq jours ouvrés précédant la Date de fusion, à savoir du 18 février 2017 au 23 février 2017 (Fusion 1 et Fusion 2) en vue de préparer les Fusions et de faciliter le calcul des parités d'échange. Les ordres reçus pendant cette période seront rejetés ou traités après la Date de fusion.

Les Fusions seront conduites à titre gratuit pour les Porteurs de Parts du Fonds puisque les frais juridiques, de conseil ou administratifs seront supportés par la Société de gestion, à l'exception des coûts liés à la vente des titres détenus par les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés avant la Date de fusion dès lors que ces titres ne sont pas compatibles avec les politiques d'investissement des Compartiments absorbants, qui seront supportés par les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés concernés.

Les Fusions n'auront pas de répercussion prévisible pour les Porteurs de Parts du Compartiment absorbant. Les Fusions ne produiront pas d'effet pour les Porteurs de Parts des Compartiments absorbants en termes de dilution de performance, compte tenu de l'homogénéité entre les portefeuilles des Compartiments absorbés et ceux des Compartiments absorbants.

Pour les Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés, les Fusions les conduiront à devenir des porteurs de parts des Compartiments absorbants à compter de la Date de fusion. L'attention des Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés est attirée sur le fait que la performance des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés peut s'écarter de celle des Compartiments absorbants.

**Les Fusions engageront l'ensemble des Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés n'ayant pas exercé leur droit à demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs parts entre le 17 janvier 2017 et le 17 février 2017 (Fusion 1 et Fusion 2).**

Les souscriptions, rachats et conversions dans les Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés seront suspendus du 18 février 2017 au 23 février 2017 (Fusion 1 et Fusion 2) (la « **Période de suspension** »). Les ordres reçus pendant cette période seront rejetés ou traités après la Date de fusion.

Le cas échéant, les frais de constitution qui ne sont pas totalement amortis ou les revenus différés seront constatés dans la valeur liquidative des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés au premier jour de la Période de suspension.

Les Porteurs de Parts des Compartiments et/ou Catégories de Parts absorbés ne supporteront aucune commission de souscription à l'occasion des Fusions avec les Compartiments absorbants.

Les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et passifs des Compartiments absorbés et des Compartiments absorbants dans le contexte des Fusions sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de leur Valeur liquidative respective, tel que décrit dans le Prospectus du Fonds.

Les rapports de fusion, qui seront préparés par KPMG Luxembourg, Société coopérative, réviseurs d'entreprises autorisés du Fonds, incluront une validation des points suivants :

- les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et/ou passifs aux fins du calcul des parités d'échange ;
- tout paiement en numéraire à distribuer aux Porteurs de Parts, le cas échéant ;
- le mode de calcul des parités d'échange ; et
- les parités d'échange finales.

Un exemplaire des documents suivants sera tenu sans frais à disposition des Porteurs de Parts au siège social de la Société de gestion : (i) l'avant-projet de la Fusion, (ii) une déclaration de la Banque dépositaire du Fonds visant à confirmer que, conformément à l'article 70 de la Loi de 2010, la banque a vérifié la conformité des points particuliers stipulés à l'article 69, paragraphe 1, points a), f) et g) en vertu des obligations de la Loi de 2010 et du règlement de gestion des Fonds, (iii) le prospectus et le dernier Document d'informations clés pour l'investisseur (« KIID ») des Compartiments absorbants. Les rapports de fusion seront disponibles sans frais sur demande des Porteurs de Parts au siège social de la Société de gestion, après les Fusions.

Les Fusions ne soumettront les Porteurs de Parts à aucune fiscalité au Luxembourg. Toutefois, les Fusions planifiées peuvent entraîner une charge fiscale pour un Porteur de Parts en fonction du régime fiscal applicable dans le pays de résidence, de citoyenneté ou de domiciliation des Porteurs de Parts. Les Porteurs de Parts doivent s'informer de leur situation fiscale individuelle et nous recommandons qu'ils fassent appel à leurs propres conseillers fiscaux à cet égard.

**Le transfert de tous les actifs et passifs du Compartiment Eurizon EasyFund – Equity Europe vers le Compartiment absorbant entraînera sa dissolution à la Date de fusion.**

**Les Porteurs de Parts des Compartiments Eurizon EasyFund – SLJ Global Liquid Macro et Eurizon EasyFund – SLJ Global FX qui sont en désaccord avec les changements proposés peuvent demander le rachat sans frais de tout ou partie de leurs parts jusqu'à 16 heures, heure du Luxembourg, le 10 février 2017.**

Les changements proposés seront indiqués dans le prospectus du Fonds daté de février 2017 ainsi que dans les Documents d'informations clés pour l'investisseur mis à jour des Compartiments concernés. Ces documents seront disponibles sans frais au siège social de la Société de gestion, sur son site Internet à l'adresse [www.eurizoncapital.lu](http://www.eurizoncapital.lu), au siège social de la Banque dépositaire ainsi qu'au siège social des agents de distribution et du Correspondant centralisateur local, State Street Banque S.A., Défense Plaza, 23-25, rue Delarivière-Lefoullon, F-92064 Paris La Défense Cedex.

1700003